



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	<i>Dépôt STOGAZ de La Motte</i>
Adresse de l'établissement :	<i>Centre Pierre Bourdair Route Sainte Roseline 83920 LA MOTTE</i>
Situation administrative et étude de dangers :	<i>Le centre emplisseur de La Motte est un établissement soumis aux dispositions réglementaires mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du Code de l'environnement. Il a fait l'objet d'une autorisation conformément à l'article L. 511-2 du code de l'environnement. La dernière mise à jour de l'étude de danger a été transmise en novembre 2022.</i>
Activité de l'établissement :	<i>Le dépôt STOGAZ de La Motte a pour vocation le stockage de propane ainsi que le chargement de camions petits porteur (5 à 7 tonnes).</i>
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	<i>Le propane est un gaz incolore, non toxique, non corrosif et inodore à l'état naturel. Il est volontairement odorisé afin de le rendre détectable. Le propane est un gaz combustible, il est explosif et inflammable.</i>
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	<i>En cas d'accident, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1mn41s, séparées par un intervalle de silence de 5 secondes.</i>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<i>En cas de fuite, le gaz peut engendrer :</i> • un jet enflammé, provoquant des effets thermiques • un UVCE (explosion d'un nuage de gaz en milieu non confiné) provoquant des effets de surpression • un BLEVE (explosion de gaz en expansion avec boule de feu) provoquant des effets thermiques et de surpression <i>Les effets thermiques provoquent des brûlures tandis que ceux de surpression peuvent engendrer des lésions internes, des dégâts aux bâtis et occasionner un effet de projection.</i>

En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	À l'audition de la sirène, protégez-vous en vous confinant dans un lieu clos. Attendez les consignes des autorités, suivez l'évolution de la situation ou la fin de l'alerte qui seront prodiguées à la radio. Si vous avez des enfants à l'école, laissez-les sur place. Ils y sont en sécurité en suivant les protocoles mis en place dans les établissements scolaires.
Nature du risque et conséquences :	Pages 16 et 17 du document suivant : https://ville-la-motte.com/wp-content/uploads/2023/08/LAMOTTE_A5_V4-2022.pdf
Effets transfrontaliers* :	Non concerné
* uniquement si concernées	
Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
Modalités d'obtention de toute autre information pertinente :	ut-83.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr